

Lancement d'une DSP pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain dans les 15e et 16e arr.

Dans le cadre de la loi 3DS du 21 février 2022, la Ville de Marseille a récupéré la compétence «création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains». La Ville, dans le cadre de ses politiques climat, lance une ambitieuse délégation de service public en vue du développement de Réseaux de Chaleur Urbains (RCU) alimentés par des énergies renouvelables et basé sur la thalassothermie.

Elle vise le raccordement de 50 000 équivalents-logements d'ici 2030 à ces réseaux, notamment dans le nord de la ville.

Des objectifs ambitieux au service des Marseillais

Pour faire face à l'urgence climatique et aux défis du territoire en matière d'approvisionnement énergétique, la Ville de Marseille met ainsi en place une consultation préalable à la délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation du premier Réseau de Chaleur Urbain (RCU) public dans le Nord de la Ville, pour une durée de 27 ans.

Ce nouveau dispositif desservira **trois objectifs** clairs et ambitieux :

- assurer à tous les habitants **l'accès au chauffage et à l'eau chaude à des prix stables et abordables**
- **sécuriser les approvisionnements énergétiques** des établissements publics stratégiques (hôpitaux, écoles, etc.)
- **décarboner les systèmes de production** de chauffage et d'eau chaude, représentant 82% des émissions résidentielles de CO₂, dans la lignée du plan Marseille sans carbone 2030.

Le déploiement de ce réseau permettra d'encadrer les prix de la chaleur, de garantir une continuité de service et de faire décroître les émissions de CO₂ en introduisant des énergies renouvelables. Il vise la sobriété et l'efficacité énergétique, la relocalisation à terme de la production d'énergie à partir de sources renouvelables pour l'abandon progressif des énergies fossiles.

Quelques chiffres

- 17 000 équivalents-logements connectés
- 28km réseau de chaud
- 4,8km de froid
- approvisionné par 79% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique (50% biomasse, 32% thalassothermie, 6% solaire thermique, 12% gaz)
- baisse de 80% d'émissions de CO₂
- baisse de charges de 9% pour les logements sociaux et de 19% pour les copropriétés

Le RCU Nord desservira 97 bâtiments composés majoritairement de logements sociaux (47%), d'hôpitaux (21%), de bâtiments d'enseignement (12%) et de copropriétés (10%). Le bâti municipal représente, quant à lui, 9% des bâtiments raccordés, avec 2 casernes de pompiers, 6 équipements sportifs (dont 2 piscines) et 24 équipements scolaires.

Calendrier

Prévue en plusieurs phases, sa mise en travaux pourrait s'opérer dès la fin 2026 pour assurer une mise en service en 2028 des premiers éléments de réseau.

Phase 1 (2026-2028):

Raccordement de l'hôpital Nord, centre hospitalier Edouard Toulouse, d'équipements publics d'enseignements et de nombreuses résidences d'habitation.

Phase 2 (2029-2030):

Raccordement des bâtiments de la Castellane Bricarde, en cohérence avec le calendrier du projet de renouvellement urbain du secteur.

Phase 3 (2030-2032):

Raccordement du Port Samauty avec la création d'une centrale de production thalasso-thermique avec la perspective d'un RCU Nord pleinement opérationnel en 2032